

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

03 Avril 2018 – Q5 St Pierre – St Louis

Réunion publique du quartier St Pierre – St Louis, présidée par Mme Françoise Bleyne, adjointe au Maire, en présence d'une centaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par Mme Nelly Veillet, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

***L'attractivité de la ville** passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.

Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.

Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...*

*Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, le **Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).*

***Des aides financières** sont à la disposition des propriétaires :*

Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).

***De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018**, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement*

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,*
- des logements insalubres,*
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.*

Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).

*Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.*

Puis Mme Nelly Veillet intervient pour commenter le Power Point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.

1) Valoriser les bords de Charente

Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides

Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau

2) Une démarche de territoire

Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser

Une faune et flore particulièrement remarquables

Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques

Un site idéal d'éducation à l'environnement

Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire

3) Une démarche sportive

Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement

Un parcours de module fitness

4) Une démarche de loisirs pour les familles

Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration

Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité

Un espace pique-nique, jeux pour les familles

Programme des aménagements

- **2018 :** Règlement du site
Base nautique
Restauration, animation
Signalétique
Théâtre de verdure
Jeux pour les petits, aire de pique-nique
Parcours sportifs
- **2019 :** Étude d'une plage
Maison de l'environnement
Équipements liés au passage de la Flow Vélo
Parcours libellé pêche
Plan de gestion

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① L'EHPAD La Providence

Les riverains et usagers de la rue Bernard et la direction de l'EHPAD souhaitent retrouver la place de livraison devant la sortie de l'établissement rue Bernard (panneau d'interdiction de stationner disparu), ce qui nécessitera en conséquence le déplacement des conteneurs poubelles à droite de la porte (diminution induite d'une place de stationnement)

② Ilôt de La Palu

Une demande est formulée pour la création d'un cheminement tout autour de l'ilôt de La Palu, en complément du projet présenté sur ce site.

③ Rue Charles Dangibeaud

Prévue en rénovation lors de la création de l'ascenseur urbain du site St Louis, cette rue n'a pas pour autant vocation à devenir piétonne, mais elle sera mise en valeur par des aménagements urbains et les riverains seront incités à la rénovation de leurs façades.

④ Les feux du cours Reverseaux

Des habitants s'interrogent sur leur fonctionnement en « clignotant ». Le Maire précise qu'ils sont pourvus d'un détecteur de vitesse qui permet le passage au rouge quand un véhicule arrive à plus de 50km/h.

⑤ Rue Cabaudière

Satisfaction exprimée sur les travaux réalisés sur les pavés des bas-côtés de la rue, qui ont été restaurés.

⑥ Rue Désiles et Place des Récollets

Les habitants se plaignent d'une délinquance croissante dans cette rue : présence de SDF avec des chiens, très agressifs (environ une dizaine d'individus). M le Maire réponds que la Municipalité a augmenté ses effectifs de police municipale, désormais armés, pour lutter contre toutes les incivilités de cet ordre, et qu'un travail de fonds est entrepris en collaboration avec le commissariat, pour éliminer le maximum de squats.

Un habitant demande que soient revues les plages horaires de la Police Municipale : + tôt le matin / + tard le soir ! Le Maire précise que ces agents sont

en mission déjà jusqu'à 23H, voire 1H du matin l'été. Il est difficile de faire mieux, d'autant que leurs tâches sont partagées avec celles de la Police Nationale en sous-effectif (transport de détenus par exemple).

⑦ Problème des déchets ménagers

Récurrents s'il en est, les dépôts sauvages et autres incivilités sont de nouveau évoqués. La présence du président de la CDA aux réunions de quartier pour s'exprimer sur ce sujet est vivement souhaitée. Le Maire précise que si la redevance incitative est une bonne chose pour les petites communes de la CDA, force est de constater qu'à Saintes, ça ne marche pas. Pour autant, le développement des conteneurs enterrés ne pourra être envisagé rive gauche, que lorsque tout cela sera résolu rive droite (entrée plus grande des bornes de dépôt, gratuité pour Saintes pour chaque ouverture avec forfait annuel global).

⑧ Place Blair

Les riverains se plaignent de ne pas avoir été prévenus de la mise en stationnement payant suite à la demande de trois restaurateurs.

⑨ Nuisances sonores

Des habitants se plaignent de ce que la Ville est bruyante. La nuit notamment avec des passages de deux roues. Ils demandent au Maire de faire respecter les arrêtés municipaux sur le bruit.

⑩ Les chiens en ville

Les déjections canines sont de plus en plus fréquentes sur les trottoirs et la voie publique. Ne peut-on prendre une mesure pour verbaliser les maîtres sans sacs de ramassage ? Il est indiqué que la police municipale surveille ces faits, et vérifie si les tatouages et vaccinations des chiens sont en règle. A défaut une fourrière pour animaux a été créée.

Le Maire précise qu'une <<BRIGADE PROPRETÉ>> a été créée, avec pour mission une ville propre en permanence, avec un investissement qui permettra de ramasser les crottes dans une moto-crotte, et plus de matériel de balayage. De plus un arrêté a été pris contre les rassemblements de chiens, ainsi que l'alcool sur la voie publique.

⑪ Site St Louis

Des questions sur l'avancement de ce projet, et du devenir de la gare routière. Ce dernier point concerne la CDA en charge des transports. La nouvelle gare

routière n'est pas encore localisée. Pour l'ancien hôpital, le projet répond aux souhaits exprimés : Y développer un tourisme, y compris culturel et éducatif, et un lieu de convivialité pour les saintais. Mais il faut aussi y attirer des entreprises créatrices d'emplois. Le cheminement partant de l'Abbaye aux Dames et rejoignant les Arènes passera par le site St Louis et y contribuera.

⑫ Stationnement Square Maudet

Les riverains ayant un abonnement de stationnement voudraient pouvoir s'y garer comme avant, même si, comme ils le demandent, cela doit passer par une remise payante de la place Goulbenèze.

⑬ Hôtel de Brémond d'Ars

Une inquiétude est exprimée. Où vont se stationner les habitants supplémentaires qui vont arriver, une fois la rénovation terminée ? Le Maire rappelle qu'il y a sur Saintes un nombre considérable de stationnement gratuit, et qu'il est préférable d'avoir pu éliminer une telle friche en faisant venir des familles en Centre-ville.

⑭ Place St Louis

La mise en gratuité de la place Goulbenèze a eu pour conséquence que les riverains de la Place St Louis ne trouvent plus de stationnement à proximité de leurs domiciles. Ils souhaitent que cette place devienne payante.

⑮ La Vidéo-Protection

Elle est en place dans de nombreux endroits, et de nouvelles caméras supplémentaires sont en cours d'installation. Elles ont permis à la Police Nationale d'identifier les auteurs d'un cambriolage. Les statistiques données par la sous-préfecture montrent une baisse de la délinquance.

⑯ La Loge maçonnique

Leur bâtiment est vétuste et présente un danger (chute de pierres et de bris de glaces de fenêtres tombant directement sur le trottoir et la chaussée). Il est précisé qu'un courrier les a déjà sensibilisés sur la question et que le président de la loge maçonnique s'est engagé à restaurer son bâtiment dès que possible (avant fin 2018).

FIN DE LA RÉUNION